

e-DIIP

Équipe de Détection et d'Intervention Précoce
dans les troubles psychiques émergents

Je m'inquiète pour un(e) proche ...

J'ai un fils, une fille, un frère, une sœur... entre 16 et 25 ans qui présente, à mes yeux, un comportement étrange, isolement, anxiété, tristesse, discours bizarre ou incompréhensible, perte de motivation ou d'intérêt, pensées qui semblent aller trop vite ... en bref, une réelle **rupture par rapport à son comportement d'avant**, sans explication apparente. Je peux aussi me renseigner sur le site internet <https://www.santepsyjeunes.fr/>



J'en discute avec lui/elle et l'encourage à prendre rendez-vous au **05.55.43.11.71** pour évaluer ses symptômes, ce qui ne va pas.

Si la demande initiale n'est pas faite par un psychiatre, alors il/elle sera vu(e) par une des deux psychiatres de l'équipe dans un premier temps. Sinon, il rencontrera directement un(e) infirmier(e) de l'équipe pour un entretien d'évaluation d'une durée d'1h30 environ.

Si les symptômes présentés sont différents de ce que l'équipe est formée à prendre en charge, alors le/la jeune sera réorienté(e) vers une structure de soins adaptée à ses problèmes (professionnel libéral, CMP ...).



Si les symptômes présentés correspondent à ce que l'équipe est formée à prendre en charge, alors le/la jeune sera suivi(e) pour une durée de 2 à 3 ans.



Plusieurs accompagnements lui seront alors proposés selon ses besoins :

- suivi avec un infirmier de façon régulière là où le/la jeune le souhaite (dans nos bureaux, à domicile ou encore à l'extérieur, dans un café, un parc ...)
- suivi psychiatrique
- suivi psychologique
- évaluation neuropsychologique (mémoire, concentration, reconnaissance des émotions ...) et si besoin, remédiation cognitive
- suivi social
- groupes (Jeux, Estime de Soi, Tennis, Education Thérapeutique du Patient, gestion des hallucinations auditives ...)
- etc.

Au cours du suivi, l'équipe reste attentive à l'évolution des symptômes qui peuvent disparaître, stagner ou encore s'aggraver. Dans certains cas, un diagnostic pourra être posé par un psychiatre.

A terme et selon les besoins identifiés, le/la jeune pourra être réorienté(e) vers une structure adaptée pour prendre le relais.